

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs**

Siege Social : 62 Rue de l'Or – Z.I -Sidi Daoud - La Marsa- 2046 Tunis

## **APPEL A LA CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

### **1. Objet :**

La société Atelier du Meuble Intérieurs s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions en bourse de Tunis, à réserver un siège au sein de son conseil d'administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société **Atelier Du Meuble Intérieurs** informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine AGO en date du 25 juin 2020

### **2. Condition de participation :**

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Justifier d'une participation ne dépassant pas 0.5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels.
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant....) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à **SAM** ou à une de ses filiales.
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.

### **3. Composition du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom de Président Directeur Général de la Société **SAM** et une fiche de candidature dûment remplie (annexe 1).
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales.
- Un engagement sur 'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe2).
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter.
- Une attestation récente du nombre d'action de **SAM** détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte.
- Un curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

#### **4. Date limite de dépôt de candidatures :**

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président Directeur Général de la **SAM** et portant la mention « ne pas ouvrir / appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société, au plus tard le 22 Juin 2020 (le cachet de la poste faisant foi).
- La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens.
- Ledit représentant sera élu, lors de la tenue de l'AGO du 25 juin 2020, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires minoritaires. Les actionnaires majoritaires et les actionnaires s'abstiendront de voter lors de la dite élection.

**Annexe 1**  
**FICHE DE CANDIDATURE**

Nom et Prénom / Raison Sociale : .....

N°CIN / Registre de Commerce : .....

Profession / Activité : .....

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

- .....
- .....
- .....

Historique en tant qu'administrateur :

- .....
- .....
- .....

**Signature**

**Annexe 2**  
**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) : .....

Nom et Prénom / Raison Sociale : .....

N°CIN / Registre de Commerce : .....

Demeurant à : .....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du conseil d'Administration de la Société **Atelier du Meuble Intérieurs**.

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales tel que les informations fournis dans mon cv sont sincères et exactes.

**Signature**

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.